

Pour rappel : Compte-rendu établi par le représentant syndical FO présent au CE.
Ce document n'a pas valeur de compte-rendu de CE, il est destiné à informer les salariés des points majeurs relevés par nos élus.

Points abordés au Comité d'Entreprise du 8 Avril 2015

Information et consultation sur le Projet de Création d'un Centre de Services Partagés (CSP) - Gestion Administrative du Personnel et Paie

Lors de la réunion du Comité d'Entreprise du 19 mars 2015, les élus FO avaient réservé leur avis dans l'attente d'obtenir des réponses aux différentes questions posées en séance.

Quel est le coût de la location des bureaux de Purpan ? Quelle est la durée du bail ?

Le coût de la location mensuelle des bureaux de Purpan supporté par LS est de 20 k€ pour les 2 étages occupés, sont compris le loyer, les charges locatives, le nettoyage des locaux, les amortissements des mobiliers & agencements, les taxes foncières et divers coûts. Le bail a été signé pour une durée de 3 fois 3 ans

Quel est le coût global estimé du CSP ?

Le CSP sera rattaché à la DRH Groupe. Une refacturation trimestrielle aura lieu comme pour les autres refacturations Groupe vers filiales. Les coûts refacturés seront constitués des salaires, de la quote part loyer et des frais généraux dépenses (ex impression et envoi des bulletins,...).

Demande de comparatif de coût de mise en place du CSP entre Purpan et Périole.

Périole : IK de 3 salariés - Coûts d'infrastructures pour créer un espace fermé et sécurisé et câblé.

Purpan : Pas de cout d'infrastructure - IK de 3 salariés

Quid du temps alloué pour le personnel du CSP paie pour se rendre au CE pendant son temps de travail ?

Les salariés du CSP Paie, pourront, comme ceux de la DSI situés à Labège, ou les salariés détachés, se rendront au CE pendant leur temps de travail sur autorisation de leur hiérarchie.

Suggestion : le CE pourra aussi se déplacer au CSP.

Une explication sur les différents ratios administratif/salariés : pourquoi Latelec 1/126 alors que Latecoere Service 1/200 et Latecoere 1/205.

Au numérateur : Les Equivalents Temps Pleins qui réalisent des tâches dans le domaine de l'administration du personnel et la paie, déduction faite des activités rajoutées comme les Notes De Frais.

Au dénominateur : un effectif salarié moyen des filiales

Le nombre de personnes dépend de plusieurs facteurs : nature des tâches, nombre de site, acteurs hors RH impliqués, automatisation, nombre de saisie et ressaisie dans les systèmes, récurrence de ce sujet dans les filiales (ex dossier médailles du travail) ; profondeur de l'intervention RH (ex : changement d'adresse du salarié, jusqu'à quel organisme va le service RH à la place du salarié ?).

Ces ratios sont utilisés pour prendre une photo de l'existant. Ils n'ont pas servi à fixer la cible de ressources à affecter au CSP.

Les élus FO ont donné un avis DEFAVORABLE.

Position FO

Pour FO aucun des critères utilisés pour faire le choix de la localisation du CSP Paye ne sont déterminants pour valider le site de Purpan.

Des locaux sont disponibles sur le site de Périole, avec un coût très faible d'aménagements, ils pouvaient être utilisés pour accueillir le CSP Paye. De plus le site de Périole aurait permis aux personnels concernés un accès au restaurant d'entreprise et une facilité d'accès à l'ensemble des activités proposées par le Comité d'Entreprise.

Pour FO Il y a contradiction et incohérence avec cette décision, l'ensemble des activités partagées Groupe sont basées sur le site de Périole, RH Groupe, Achats Groupe et une très grande partie des activités Groupe de la DOSI.

Cependant, étant donné que le Comité d'Entreprise n'a qu'un avis consultatif, il est peu probable que la Direction change son projet. C'est pourquoi les élus FO réitèrent leur demande de prise en compte des indemnités de repas et des surcoûts de frais de déplacement pour les salariés sous contrat Latécoère amenés à travailler sur le site de Purpan.

Nous attendons de la Direction qu'elle organise très rapidement une réunion pour statuer sur ces 2 points.

Information et consultation sur la demande de renouvellement d'agrément du service de santé au travail interne

Les élus FO ont donné un avis FAVORABLE.

Information et consultation sur le projet de Bilan Social pour l'année 2014

La présentation au CE de la Direction a suscité quelques questions.

Les réponses seront fournies par la Direction lors du prochain Comité d'Entreprise, le 29/04/2015.

De ce fait, les élus n'ont pas été en mesure d'émettre un avis motivé en séance.

Information et consultation sur un Prêt de main-d'œuvre à but non lucratif d'un salarié de Latélec vers Latécoère

Contexte

- Accompagner le développement de l'activité de conception de sous-ensembles électroniques à la DES
- Accompagner la baisse de charge que connaît actuellement le bureau d'études Latélec

Il sera affecté au sein de la Direction Technique de la DES et aura pour mission le traitement des anomalies série et développement de sous-ensembles électroniques et de bancs de test.

Mission

Durée estimée : 1 an

Début de la mission : entre le 13 et le 20 Avril 2015

Les élus FO ont donné un avis FAVORABLE.

Restitution de l'avis sur le rapport de l'égalité professionnelle des hommes et des femmes

Présentation du compte-rendu de la commission faite par Mme Christine PONS (Présidente de la commission).

1 point du plan d'action 2014 n'a pas été réalisé : le sondage du personnel féminin permettant de recenser leur ressenti (Intégration, Egalité de traitement, Harcèlement, etc...)

Avis de la commission : favorable.

Information et consultation sur le projet de la réorganisation de la Direction des programmes

Présentation de M. Rémy SUHAS et M. Stéphane Molinier

La nouvelle organisation prévoit :

- de regrouper les programmes sous une Direction unique (y compris le B787) pour gagner en réactivité
- de recentrer l'activité des responsables programmes sur les Objectifs Qualité / Coût / Délai
- de séparer les métiers de Responsable Programme et Responsable Produit
- de transférer les Responsables Produits vers la Direction Industrielle.

Avis CE : 3 Favorables, 5 Abstentions.

Position FO

Pour FO, la présentation ne permet pas de juger si le changement d'organisation permettra d'atteindre les objectifs prévus.

Chaque évolution d'organisation est présentée au CE pour avis, mais il est regrettable qu'aucun bilan d'étape ne soit présenté aux partenaires sociaux pour démontrer l'atteinte des objectifs en terme d'efficacité organisationnelle ou de meilleure compétitivité.

Les élus FO considèrent qu'un bilan sur la réorganisation de la Direction Industrielle soit présenté en CE, en intégrant un retour d'expérience des différents métiers sur les améliorations constatées à ce jour. Cette présentation permettra d'intégrer le transfert des équipes Responsable Produit et OLW vers la Direction Industrielle.

Information sur l'avancée des discussions avec nos créanciers

L'intervention de Mr Frédéric MICHELLAND au CE a été diffusée aux salariés sous intranet à la demande des élus FO.

Prochain CE le 29 Avril 2015

Syndicat FO LATECOERE
A Toulouse, le 13 Avril 2015